



apec

**Association
intercommunale pour
l'épuration des eaux usées
de la Côte**

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 11 MAI 2023 A BURTIGNY

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022.
4. Préavis N°10 relatif aux comptes de l'exercice 2022.
5. Rapport de gestion 2022.
6. Nomination du Président du Conseil Intercommunal.
7. Nomination du Vice-Président du Conseil Intercommunal.
8. Nomination des scrutateurs et scrutateurs-suppléants.
9. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Gander.
10. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Dominique Gafner.
11. Communications du comité de direction.
12. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

L'appel permet de constater la présence de 59 conseillers intercommunaux. La totalité des Communes est représentée. Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2. Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de :

- Madame Muriel Archer Galibourg pour la Commune de Saint-Cergue (remplace Monsieur Dominique Gafner démissionnaire).
- Monsieur Nicolas Lévy pour la Commune de Gland (remplace Monsieur Christian Gander démissionnaire).
- Monsieur Philippe Thévenot pour la Commune de Begnins (remplace Madame Angélique Schaer démissionnaire).
- Madame Claudine Vanat-Gachet pour la Commune de Duillier (suppléante de Monsieur Christophe Challande excusé ce jour).

Ces personnes sont assermentées ce jour et entrent en fonction en tant membre du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

Les personnes absentes ce soir seront assermentées lors de la prochaine séance.

3. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

4. Préavis N°10 relatif aux comptes de l'exercice 2022.

1. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Madame Valérie Issumo elles sont les suivantes :

La Commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis soit :

1) D'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés et contrôlés par la Fiduciaire Sofiger soit :

- a) Les comptes de fonctionnement.
- b) le bilan.

2) De donner décharge au Comité de Direction pour son mandat de l'exercice 2022.

3) De donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat de l'exercice 2022.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Décisions

Le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention :

1. De décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2022 ;
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte de fonctionnement ;
 - b) le bilan.

5.	Rapport de gestion 2022.
-----------	---------------------------------

La discussion est ouverte.

Mme Maillefer constate qu'un volume moindre d'eau a été traité mais qu'il y a plus de déchets dans les grilles, quelle en est la raison ?

M. Meylan, Chef d'exploitation, explique que l'an dernier était une année très sèche et il y avait moins d'eau à traiter. Le nombre d'habitants augmente et avec cela le nombre de lingettes humides est en constante augmentation. Pour rappel ces déchets, même biodégradables, devraient être jetés dans la poubelle et non dans les WC.

Conclusion :

Le rapport de gestion 2022 est accepté tel que présenté.

6.	Nomination du Président du Conseil Intercommunal.
-----------	--

Monsieur Thierry Genoud accepte de continuer son mandat de Président. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu en tant que Président à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

7.	Nomination du Vice-Président du Conseil Intercommunal.
-----------	---

Monsieur Damien Richard accepte de poursuivre son mandat. Il est élu en tant que Vice-Président à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

8.	Nomination des scrutateurs et des scrutateurs suppléants.
-----------	--

Madame Eva Schultz et Monsieur Denis Berger acceptent de poursuivre leur mandat et sont élus comme scrutateur-trice à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Messieurs Stéphane Gabriel et Johnny Meier acceptent de poursuivre leur mandat et sont élus comme scrutateurs suppléants à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

9. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Gander.

Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de Monsieur Christian Gander démissionnaire (Gland).

Monsieur François Delafoge est proposé, il n'y pas d'autre candidature, il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

10. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Dominique Gafner.

Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de Monsieur Dominique Gafner démissionnaire (Saint-Cergue).

Madame Muriel Archer Galibourg est proposée il n'y pas d'autre candidature, elle est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

11. Communications du Comité de Direction

Le Président donne la parole au Comité de Direction.

M. Fritsché :

Situation lors du dernier Conseil

- 15.09.22 : réception de la synthèse positive de l'examen préalable.
- 10.2022 : adaptation du dossier en fonction des remarques.
- 02.11.2022 : Copil PA.

Depuis le dernier Conseil

- 14 novembre 2022 : validation du dossier et sa mise à l'enquête publique par la Municipalité de Gland.
- 19 novembre 2022 au 18 décembre 2022 : enquête publique du dossier du PA.
- 23 novembre 2022 : séance d'information publique à Gland.
- *Résultat de l'enquête : six oppositions dont une collective et une de la Commune de Luins ainsi qu'une remarque de Pro Natura.*
- Séance conciliation avec les différents opposants du 20.02.2023 et du 06.03.2023.
- Deux oppositions retirées : Grosbois et Commune de Luins.
- Oppositions maintenues (4): Aepli, Miaz, Deville et Clerc & Crts.
- Préavis CC de Gland, validé par la Municipalité dans sa séance du 27.03.2023.
- Présentation en première lecture au CC de Gland le 27.04.2023.

Suite de la procédure







- 15.06.2023 : adoption du projet par le législatif.
- Entre juin et décembre 2023 : traitement des éventuels recours et approbation par le Département en charge du développement territorial.

ETUDE DE LA STEP

GT :

- Il s'est réuni à 15 reprises.
- Suivi de l'avant-projet STEP et étude micropolluant.
- Finalisation des procédures d'appel d'offres pour les mandataires de la STAP, du turbinage et des conduites.
- Lancement et suivi de l'avant-projet pour les conduites.
- Lancement et suivi de l'avant-projet pour STAP et turbinage.
- Contact avec la DGE pour validation du dimensionnement.
- Contact avec EnergéÔ et ThermorésÔ (synergie).
- Contact avec la SEIC (alimentation et synergie).
- Contact avec la Lignière (synergie et passage des infrastructures).
- Contact avec le Service des infrastructures de Gland.

Mandataires STEP (Hibiscus)

- Etablissement des contrats d'entreprises selon SIA.
- Etude de l'avant-projet terminée en avril et en phase de validation (31) :
 -  Dimensionnement hydraulique
 -  Evaluation des méthodes et techniques de traitement
 -  Dimensionnement des ouvrages, bâtiment
 -  Etablissement des schémas PID
 -  Mesures d'intégration
 -  Estimation des coûts
- Démarrage de la phase 32 – Projet

Micropolluants :

La documentation sur la qualité des eaux et l'adéquation au traitement à l'ozone en quatre phases de test est terminée. Nos eaux ne sont pas compatibles avec l'ozone et présentent des risques de création de sous-produit.

Le procédé retenu pour le traitement des micropolluants sera une filtration sur charbon actif en grain (CAG) régénérable. Cette solution apparaît comme la plus favorable. Les raisons principales sont les suivantes :

- Consommation énergétique réduite car le filtre s'insère dans la ligne hydraulique et ne nécessite pas de pompes pour le traitement (hors rétro lavage), contrairement au procédé par lit fluidisé ;
- Traitement additionnel des matières en suspension et macronutriments. Cela est particulièrement intéressant pour le phosphore, puisque l'APEC est soumise à des normes renforcées par la CIPEL. Le lit fluidisé, par son absence de fonction filtrante, ne permet pas un abattement supplémentaire du phosphore ;
- Procédé très simple et facile d'exploitation, tout en garantissant de bons rendements d'élimination des micropolluants.

À venir, demande de subside à l'OFEV (boucle A)

STAP (stations de pompage) - Turbinage

Le mandat a été adjugé par extension de mandat au groupement Hibiscus. Equipe différente (personnes) que pour la STEP.

- Mandat turbinage adjugé à l'entreprise Mhylab.
- 1^{er} subside pour l'étude de turbinage de CHF 2'000.- obtenu.
- Demande de subside pour l'entier de la phase projet turbinage, en cours.

Phase 31 avant-projet (finalisée à fin juin).

- Dimensionnement hydraulique, sécurité d'exploitation.
- Evaluation des méthodes et techniques de pompage et turbinage.
- Dimensionnement des ouvrages, bâches, bâtiment, BEP.
- Etablissement des schémas PID.
- Estimation des coûts.

Conduites Dullive – Lavasson

Le mandat a été adjugé par suite du marché public ouvert au groupement Bernard Schenk SA - FLK Ingénieurs civils SA.

Phase 31 avant-projet (finalisée à fin juin)

- Etude et consolidation du tracé et situation et en profil en long.
- Evaluation des types de conduites.
- Identification des points durs, croisements.
- Contact avec propriétaires, exploitants, CFF pour accord.
- Contact avec services cantonaux DGE, Forêts, SDT.
- Campagne de sondage.
- Estimation des coûts.

Mobilité :

Etude de mobilité (piétons, vélos, TIM, trafic agricole, trafic STEP) dans un périmètre élargi de la STEP en collaboration avec les Communes de Luins, Dully, Vinzel et Gland.

- L'étude a été finalisée et validée par tous les partenaires début 2023.
- Ce résultat servira de base pour la phase 32 projet de la STEP.

Mandat a été donné au groupement Bernard Schenk SA - FLK Ingénieurs civils SA pour étudier ces aménagements dans la phase projet.

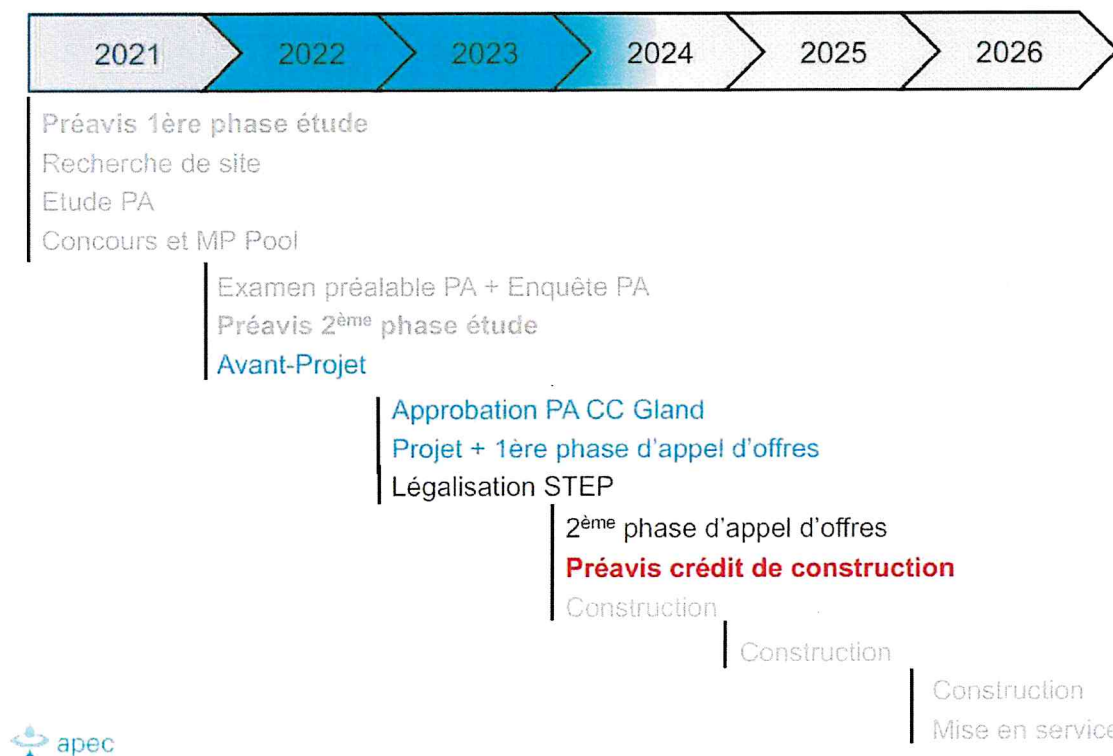
Finances :

Préavis n° 07/2021-2026 2ème phase de l'étude

Montant du préavis : CHF 8'360'000.-

Dépensé à ce jour : CHF 544'187.-

Calendrier



Nouveaux statuts

M. Reymond explique qu'une proposition de révision des statuts est en cours d'élaboration. Le Comité de Direction a sollicité auprès des Communes partenaires des renseignements au sujet de l'hydraulique mais toutes les Communes n'ont pas répondu. Ces renseignements sont nécessaires à la finalisation de la proposition pour le financement de la future STEP, en effet, il est nécessaire d'augmenter le plafond d'endettement et les nouveaux statuts devront être avalisés par toutes les Communes d'ici à fin 2024.

Entretien des collecteurs

Pour donner suite aux travaux de curage annuels du réseau par secteur, le Comité de Direction a identifié certains travaux urgents à moyennement urgents en particulier des affaissements et la présence de racines lors de fissures nécessitant un fraisage et des réparations sous forme de chaussette en polyester collées dans les canalisations. Une demande de crédit sera présentée sous forme de préavis au prochain Conseil Intercommunal.

Une seconde demande de crédit sera proposée pour le remplacement du collecteur reliant Saint-Cergue à Givrins.

En parallèle, le collecteur reliant la Cézille à Begnins sera également remplacé en même temps que d'autres travaux prévus dans ce secteur.

Entretien de la STEP

Durant les prochains mois, les deux bassins de biologie seront vidangés afin d'optimiser le traitement des boues en même temps que le remplacement de deux surpresseurs pour l'aération de ces deux bassins. Ces travaux permettront à la STEP de fonctionner encore le temps de la réalisation de la station du Lavasson.

Le Président ouvre la discussion :

M. Gabriel demande si les dépenses actuelles CHF 544'187 correspondent au montant qui avait été estimé ? M. Fritshé répond que le montant est respecté.

M. Darmon demande si l'opposition de la Commune de Luins a été levée facilement ? Le Président répond que l'opposition a été retirée par la Commune de Luis pour donner suite à une séance.

M. Richard demande quelle est la situation de l'attribution des marchés publics ? Est-ce que cela concerne bien uniquement l'avant-projet et non le projet final ?

M. Fritsché répond tous les appels d'offres concernent des mandats complets jusqu'à la phase d'exécution.

M. Richard demande quel a été le pourcentage attribué à l'environnement ? Les appels d'offre à ce sujet n'ont pas encore été effectués mais ce point a été pris en considération.

M. Pellet demande des détails sur la remarque de ProNatura mentionnée dans les oppositions ?

M. Fritsché explique que ProNatura demandait s'il y avait un intérêt à rejeter une partie de l'eau, après traitement par la STEP, dans la rivière pour améliorer les conditions hydrauliques du Lavasson et s'assurer qu'il y a assez d'eau. ProNatura a reçu comme réponse que les services de l'Etat et les gardes pêche ne souhaitent pas que de l'eau soit rejetée dans le cours d'eau qui a un débit correct.

Mme Maillefer se demande comment sera effectué l'emprunt et comment ces coûts seront reportés sur les Communes et sur la population ?

M. Reymond explique que dans le futur une commission devra se pencher sur un calcul du prix au m3 afin de pouvoir répondre à cette question. Le montant de l'emprunt représentera environ CHF 1'100.00 par équivalent habitant (CHF 80'000'000.00).

M. Pécoud explique que le PA Com est encore en révision à Le Vaud

M. Reymond répond que dans l'immédiat le financement pourrait être le même qu'aujourd'hui. Il explique que dans le futur il s'agirait de prendre en compte le volume d'eau (m3) vendu aux citoyens. Il est important que les séparatifs soient très bien faits dans les villages et cela devra faire partie des nouveaux statuts.

M. Pécoud remarque que des habitants récupèrent l'eau de pluie (WC, douche, lave-vaisselle). Quid de ces situations ?

Après une discussion, M. Hautier est d'avis que les personnes qui récupèrent de l'eau de pluie afin de l'utiliser pour les WC ou les lave-linges devraient installer un compteur pour cela. Comme M. Reymond le remarque, il sera très difficile de savoir quel volume d'eau de pluie est récupéré par les citoyens pour être utilisé est rejeté dans les eaux usées.

12. Propositions individuelles et divers

Suite à la démission de Madame Angélique Schaer, la Commune de Begnins a proposé de déléguer Monsieur Philippe Thévenot pour représenter la région N°16 à la commission « Nouvelle STEP ». Les Communes de Vich et de Burtigny ont accepté cette proposition et

